

## 6. ORGANISATION FONCIERE ET OPERATION DE DEVELOPPEMENT LE CAS DES SONINKE DU SENEGAL

Jean-Yves WEIGEL

C'est principalement entre Balou, en amont de Bakel, et Waounde que les *Soninke* du Sénégal sont implantés. Cette zone fait partie d'un ensemble historique, le Gadyaga, caractérisé par une organisation sociale et économique ainsi que par un mode de migration originaux, qui le distingue nettement du Fouta à l'ouest et du Boundou au sud, et l'assimile plutôt au Guidimakha mauritanien ou aux zones d'implantation *soninke* au Mali. Cette communauté sénégalaise vivant le long du fleuve Sénégal sur les deux rives est estimée à 40 000 personnes alors que l'ensemble de l'ethnie *soninke* en regroupe 500 000. Sa relative faiblesse numérique est compensée par son importance économique acquise par le rapatriement de revenus migratoires, de l'ordre de 4 milliards de francs C.F.A. en 1979.

Historiquement, c'est non pas par une transformation de l'agriculture locale comme dans le bassin arachidier, mais par la mobilisation de la force de travail, que l'insertion définitive de l'économie locale dans la production marchande s'est réalisée. Dès lors, la généralisation de ces flux migratoires structurels entraîne une paupérisation et une marginalisation de l'économie rurale régionale. Or, l'accomplissement très récent des projets d'irrigation peut fournir pour les *Soninke* du Gadyaga une alternative à la crise actuelle causée principalement par la sécheresse et l'arrêt de l'immigration en France.

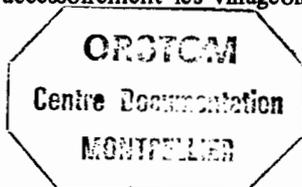
Ce texte se veut une présentation succincte d'un sujet artificiellement isolé de la réalité socio-économique locale : l'organisation foncière et ses transformations induites par le développement de l'irrigation.

### L'organisation foncière

Quel est le rôle de l'organisation foncière dans le fonctionnement de l'organisation socio-économique des *Soninke* du Sénégal ?

Il est marginal dans la mesure où ce n'est pas la mise en valeur de la terre qui assure la survie de la société ou le niveau de vie villageois. Elle ne fait qu'y contribuer. En effet, c'est l'insertion de près de la moitié des hommes actifs à la fois dans le secteur de production domestique et capitaliste qui, non seulement, permet de combler le déficit vivrier chronique de la séquence sèche actuelle mais, de plus, par le biais des revenus migratoires rapatriés, assure un niveau de vie nettement supérieur à celui des régions voisines.

Cependant, l'organisation foncière est nécessaire pour la permanence des rapports de production domestiques puisque l'agriculture reste l'activité principale au village. L'artisanat, y compris la pêche, sont fortement concurrencés soit par l'introduction massive de produits manufacturés soit par le mareaillage dakarois ou saint-louisien. Quant à l'élevage, confié le plus souvent aux Peuls, il n'implique qu'accessoirement les villageois dans un rapport de



production spécifique d'autant plus qu'il n'est que très rarement associé au système de culture.

Enfin, l'organisation foncière qui détermine des rapports fonciers a-t-elle un rôle fondamental ou secondaire vis-à-vis de la reproduction de l'organisation sociale, c'est-à-dire vis-à-vis du contrôle social puisqu'il s'agit d'une société soudanienne fortement hiérarchisée ?

En effet, son rôle ne serait que secondaire s'il n'y avait qu'une subordination des rapports fonciers à l'existence de rapports politiques et sociaux déterminés préalablement, par exemple par la maîtrise de la reproduction physique des individus (par ailleurs draconienne dans l'ensemble des sociétés soudanaises). Par contre, le rôle de l'organisation foncière serait fondamental s'il y avait une autonomisation des relations foncières qui induiraient en elles-mêmes la fondation de nouveaux rapports ou la permanence des anciens rapports de production.

C'est en définitive l'analyse de l'organisation foncière qui permet d'apporter des réponses partielles quant à son rôle et de juger de son importance par rapport à d'autres formes d'organisation comme celle du travail ou de la migration, cette dernière étant jugée *a priori* destructurante.

#### *La maîtrise de la terre*

La passation de pacte (*jonriu*) entre lignages dominant des entités territoriales permet de fixer précisément les limites de l'implantation des diverses confédérations de clans. C'est l'ancienneté de l'implantation territoriale et le pouvoir guerrier qui réglaient ces partages (1).

Les véritables prérogatives foncières s'établirent au sein des divers territoires ainsi limités (Haïre, Goye, Guidimakha, Kamera...). Elles sanctionnaient un pouvoir politique exercé par un lignage sur une confédération de clans groupant des seigneurs (*tunkallemmu*), leurs courtisans (*manghu*) ainsi que des marabouts (*modini*), et sur l'ensemble des artisans (*nyakhamala*) et des captifs (*komo*). Ces prérogatives se concrétisaient par l'usufruit de terres appropriées (*xaabila niino*) par les chefs de subdivisions territoriales et gérées par leurs grands captifs de condition semi-servile (*waanokunke*).

La perception de redevances sur les *xabila niino* indique que ces prérogatives foncières sont toujours actuelles même si elles tombent en désuétude. Si l'usufruit des *xabila niino* concrétise la prééminence politique d'un segment de lignage sur un territoire, au niveau villageois, d'autres prérogatives foncières sont exercées, soit par des représentants d'un même lignage (Haïre), soit par un lignage allié auquel ont pu être concédées ces prérogatives (Goye). Ce sont d'une part, la gestion des *jamankafo niino*, d'autre part, l'appropriation foncière inégalitaire de la part du lignage dominant.

Au niveau villageois, la prééminence politique d'un segment de lignage se concrétise par la gestion des *jamankafo niino* qui sont des terres appropriées par les divers clans fondateurs du village dont celui qui détient la chefferie ; ces terres sont allouées à des cultivateurs moyennant le versement d'une

(1) A propos de l'histoire du Gadyaga, on consultera avec intérêt la thèse de A. BATHILY retraçant, entre autres, l'histoire de l'implantation territoriale. *Imperialism and colonial expansion in Senegal in the nineteenth century with particular reference to the economic, social and political developments of the kingdom of Gadyaga (Galam)*, Ph. D., University of Birmingham, 1975.

redevance variable selon le type de terre et le lien unissant les deux segments de lignage en présence.

L'appropriation inégale illustre la hiérarchie des différents clans nobles (les artisans et descendants de captifs, sauf exception, sont exclus de la maîtrise foncière). Cette inégalité est également fonction de l'ancienneté d'implantation des différents clans puisque des étrangers ont pu être reconnu maîtres de la terre (*niine gumme*) à la suite d'alliances matrimoniales. La localisation des champs d'un terroir manifeste souvent les rapports sociaux liant les maîtres de la terre; ainsi le courtisan cultive souvent auprès du seigneur auquel il est attaché.

De même que dans le Dyahunu (2) la multiplicité de la maîtrise foncière signifie qu'il n'y a pas superposition entre le pouvoir politique villageois et la maîtrise foncière : tout en reconnaissant la prééminence du chef de village (*debegumme*), issu du lignage dominant, les différents clans exercent les privilèges qui suivent la détention foncière comme la dévolution de l'usage de la terre, la mise en gage (*teyle*) ou vente de la terre (*niine xobonte*).

Au sein du segment de lignage (regroupant une série de frères consanguins ou germains et leurs descendants) le système actuel de la maîtrise de la terre est caractérisé à la fois par la permanence d'une règle traditionnelle, qui est la gestion du patrimoine foncier par l'aîné du segment de lignage (même si les membres du groupe sont consultés) et par l'introduction d'une maîtrise individualisée assurée par l'héritage du frère aîné ou du père qui peut être effectif bien après la mort de l'ascendant lorsque l'héritier revendique ses droits.

D'une manière générale, le chef de l'unité de production (*kagumme*) revendique, ce que ne font pas les membres du *ka* (unité de production et de consommation), la maîtrise foncière sur certaines terres réparties entre les cultivateurs du *ka* et le titre de maître de la terre. Mais d'autres terres peuvent être simplement allouées par l'aîné du segment de lignage à ce même *kagumme* qui se contentera de les répartir (*niineyimanke*) sans en avoir la maîtrise.

### *La tenure de la terre*

Les rapports fonciers qui s'établissent entre nobles, entre nobles et captifs, entre nobles et artisans témoignent parfaitement ou sous une forme dégradée, dans la plupart des cas, des rapports de dépendance traditionnelle.

L'admission de familles nobles étrangères au sein de l'entité villageoise n'a pu être sanctionnée que par un droit d'usage transmissible sur les terres cultivées par ce segment de lignage. Dans ce cas, les individus en question ne seront reconnus que comme *tegumme* (maître du champ) au lieu de *niine gumme* (maître de la terre). Ce statut foncier implique, outre le versement de la *dyaka* (*assakal*) sur toutes les terres cultivées, celui des redevances diverses selon le type de terre, un tiers de la récolte (*te xande siko*) ou un cadeau (*muso*) en produits ou en numéraire sur les terres de décrue et les meilleures terres cultivées sous pluie.

La transparence du rapport foncier est la plus parfaite dans le cas des prestations en travail accomplies par les descendants de captifs au bénéfice des descendants de leurs anciens maîtres. Ces prestations sont réalisées sur

(2) Cf. POLLET et WINTER, *La société Soninke. Dyahunu. Mali*, Université libre de Bruxelles, 1971, page 311.

tous les types de terre et la détermination des partenaires est établie en fonction de l'ancienne règle d'héritage de la force de travail servile. Dans ce cas, le descendant de captif travaille sur le champ du noble une ou plusieurs matinées par semaine et l'après-midi sur un champ que le noble lui a concédé souvent contre une redevance. Ce statut foncier est celui de *sorana* (simple cultivateur) qui concerne autant les descendants de captifs travaillant sur les champs de femmes issues d'un lignage *niine gumme*. Si le noble n'a pas de champ de décrue disponible, le descendant de captif peut s'adresser à un autre noble.

Mais les anciens rapports serviles, même s'ils ne s'expriment plus par le versement d'une rente en travail, déterminent dans la plupart des cas les protagonistes lors de l'allocation des terres. Le statut foncier revendiqué sera alors celui de *te gumme*. De même que pour les *sorano*, le cultivateur peut s'adresser ailleurs si le descendant de l'ancien maître n'a pas de terre de décrue disponible.

L'artisan (*nyakhamala*) était tributaire d'un rapport de clientèle le liant à un *ka* noble. Ce rapport privilégié s'est distendu progressivement à la suite de la perte du pouvoir économique du noble. Les conséquences furent une diversité de la clientèle et une certaine reconversion, même pour les nobles, dans le travail de la terre. L'autonomie progressive de l'artisan vis-à-vis du rapport de clientèle privilégié (qui ne s'est jamais concrétisé par des prestations en travail systématique) explique la passation fréquente de rapports contractuels en vue d'obtenir une terre, même si subsistent les allocations préférentielles, selon le rapport de clientèle traditionnel. Le statut foncier de l'artisan sera ordinairement celui de *te gumme*.

Les rapports de dépendance ou ceux de clientèle n'excluent pas la passation de contrats de métayage ou de fermage dépersonnalisés : elle sera le fait d'individus inscrits dans les types de rapports décrits plus haut (nobles, captifs, artisans) manquant de terres ou bien de descendants de captifs s'adressant indistinctement à des clans *hooro* pour obtenir une terre et ne livrant évidemment pas de prestations en travail.

Ce sont avant tout les terres de décrue, mais pas exclusivement, qui sont concernées par ce type de contrat puisque leur rareté conduit les paysans sans maîtrise foncière à se faire concéder une terre par un *niine gumme* ou un *te gumme* qui peut ne pas être le noble auquel ils sont liés.

Les termes du contrat varient selon le type de terre concernée : ils induisent le versement de la simple *dyaka* (*assakal*) sur la majorité des terres cultivées sous pluie, celui en sus d'un tiers de la récolte sur quelques champs cultivés en décrue ou d'une somme d'argent sur les champs de berge ou de décrue pour une ou plusieurs saisons culturales.

L'émergence d'une véritable rente foncière est limitée par le prix local du sorgho et par la faible productivité du travail ; le caractère symbolique des prix de location de la terre témoigne de la marginalisation économique de l'agriculture traditionnelle.

Ainsi, en premier lieu, tant la maîtrise que la tenure de la terre reflètent des rapports de dépendance traditionnels, subordonnés à des rapports politiques entre clans ou confédérations de clans et à des rapports sociaux caractérisés par une forte hiérarchie entre individus (libres et captifs, aînés et cadets) dont le fondement réside avant tout dans la maîtrise des moyens de reproduction humaine. En ce sens, il y a une relative transparence des rapports fonciers.

Cependant, en deuxième lieu, maîtrise et tenure de la terre témoignent du développement des rapports contractuels entre individus et segments de lignage qui induit dans une minorité de cas une dépersonnalisation progres-

sive des rapports sociaux permettant aux rapports fonciers de déterminer les rapports de production.

D'une manière générale la hiérarchisation de la société s'est maintenue sous une forme dégradée malgré les perturbations *a priori* radicales que furent l'abolition de l'esclavage, la généralisation de la migration et la promulgation de lois foncières.

Les attermolements du colonisateur au niveau régional expliquent que l'abolition de l'esclavage ait perdu son caractère radical. Bien que cette mesure fût appliquée avec lenteur et parcimonie et d'une manière incomplète, y compris à l'heure actuelle, elle signifiait un droit théorique dont le captif pouvait se servir pour réclamer son émancipation, la fin des prestations en travail effectuées chez son maître et l'obtention de terres en métayage.

La migration eut un double effet. D'une part elle suscita l'obtention d'un pouvoir économique potentiel pour l'acquisition de revenus individualisés malgré le contrôle de la migration. En particulier le relâchement des liens se concrétisa par la revendication de droits fonciers entraînant une segmentation des terres.

D'autre part, la migration renforça paradoxalement les pouvoirs en place en servant d'échappatoires à des conflits sociaux latents, principalement ceux entre nobles et captifs, qui auraient pu être amplifiés par la nouvelle condition officielle des captifs. En effet, le mode de migration pouvait même renforcer la dépendance du captif qui laissait en otage sa famille sans pouvoir compter sur des revenus migratoires réguliers et ainsi acquérir une autonomie économique. Cet aspect de la situation n'était pas favorable au captif qui aurait voulu imposer de nouveaux rapports fonciers ou une nouvelle organisation du travail avec son proche.

Quant à la promulgation de lois foncières qui visait à conforter le cultivateur dans ses droits, elle a été généralement peu suivie d'effet. La marginalisation géographique de la région, la volonté des responsables administratifs de ne pas heurter les notables locaux, sont responsables de la relativité de l'application de la loi.

Cependant, c'est la loi sur le Domaine national de 1964 qui a introduit les modalités foncières de l'opération de développement agricole : elle a donc eu un rôle déterminant dans la cession des terres *fonde* cultivées sous pluie qui sont concernées par l'irrigation dans la zone d'implantation *soninke*.

### Irrigation et organisation foncière

Le caractère très récent de l'opération de développement agricole de la région de Bakel ne permet qu'une analyse prudente de ses conséquences sur l'organisation foncière traditionnelle.

Rappelons que le type d'aménagement retenu à Bakel est celui de petits périmètres villageois, qui sont des unités hydro-agricoles d'une superficie de 20 hectares en moyenne dont l'irrigation est permise par une ou plusieurs motopompes en vue de pratiquer les cultures conseillées par la S.A.E.D. (Société d'Aménagement et d'Exploitation des terres du Delta), le riz en hivernage, le maïs et les cultures maraîchères en saison sèche. Si le premier aménagement de ce type date de 1975, l'irrigation n'a connu un essor significatif qu'en 1978 avec plus qu'un doublement des superficies aménagées qui atteignent 566 hectares en 1980 (zone de Bakel).

L'organisation foncière des périmètres irrigués qui relève d'un principe

de répartition égalitaire des superficies entre les exploitants est en opposition avec les rapports fonciers traditionnels inter-castes. C'est évidemment les contradictions du système foncier concrétisées par la pluralité des relations foncières (existence de rapports dépersonnalisés minoritaires) qui ont permis, non sans mal, à ce principe égalitaire assez bien respecté d'être réalisé, sans qu'il soit dénaturé par le versement d'une rente.

Mais, paradoxalement, du point de vue de l'organisation foncière familiale ou lignagère, celle des périmètres irrigués reproduit fidèlement l'organisation traditionnelle.

En premier lieu, par l'allocation à chaque unité de production (le *ka*) d'une ou de plusieurs parcelles en fonction de sa taille. Il s'agit d'une terre exploitée collectivement sous la direction du *kagumme* (chef de l'unité de production) qui est assimilable au grand champ (*te khore*) du système traditionnel.

En deuxième lieu, par l'allocation systématique de parcelles individualisées aux femmes et par l'existence de « champs collectifs » qui sont toutes les deux une originalité des périmètres du Gadyaga. Les premières catégories de parcelles sont le corollaire des champs féminins cultivés sous pluie. Quant aux deuxièmes, revendication majeure (avec le libre choix des cultures) de la Fédération des paysans *soninke* (interlocuteur intransigeant de la Société de développement), elles sont assimilables aux *jamankafo nūno*, c'est-à-dire à des terres claniques, gérées par chaque sous-groupe d'exploitant du périmètre. Leur importance, qui peut atteindre d'après le contrat passé entre le S.A.E.D. et le groupement de producteurs 30 % des superficies irriguées, est bien moindre (de l'ordre de 10 %).

Une analyse des stratégies paysannes par caste vis-à-vis des deux systèmes de culture, traditionnel et irrigué, révèle une différence nette selon le statut foncier d'origine (fig. 9).

En effet, en premier lieu, apparaît l'intérêt beaucoup moins grand porté par les nobles (*hooro*) à la culture irriguée que celui porté par les descendants de captifs (*komo*) artisans (*nyakhamala*) ou allochtones dont la caractéristique commune est de ne pas avoir accès à la maîtrise foncière.

Il ne faut cependant pas conclure au délaissement accéléré des cultures traditionnelles par cette dernière catégorie foncière : en effet ce délaissement est très progressif (fig. 10). La coexistence des deux systèmes de culture s'explique par l'embauche généralisée de salariés ; quant à la supériorité des superficies cultivées totale de la part des captifs, artisans et allochtones, elle trouve son explication dans le fait que ceux-ci emploient quatre fois plus de salariés que les nobles. Ceci n'est pas le cas sur les parcelles « féminines », indépendamment de la caste, ce qui explique une augmentation moins nette des superficies irriguées.

Le délaissement progressif des cultures traditionnelles est sélectif : il concernera plus les cultures sous pluie que les cultures de décrue pour les nobles et l'inverse pour l'autre catégorie foncière. En effet, la pression foncière dans le système traditionnel s'exerce avant tout sur les terres cultivées en décrue : la maîtrise foncière de ces terres permet au noble de perpétuer le rapport de production qui le lie au descendant de captif et qui se manifeste, soit par des prestations en travail, soit par le versement d'une redevance foncière. Les nobles, au contraire, seront plus attachés à leurs cultures de décrue qu'aux cultures sous pluie.

En définitive, augmenter les superficies cultivées irriguées en délaissant très progressivement les cultures traditionnelles manifeste la prudence générale

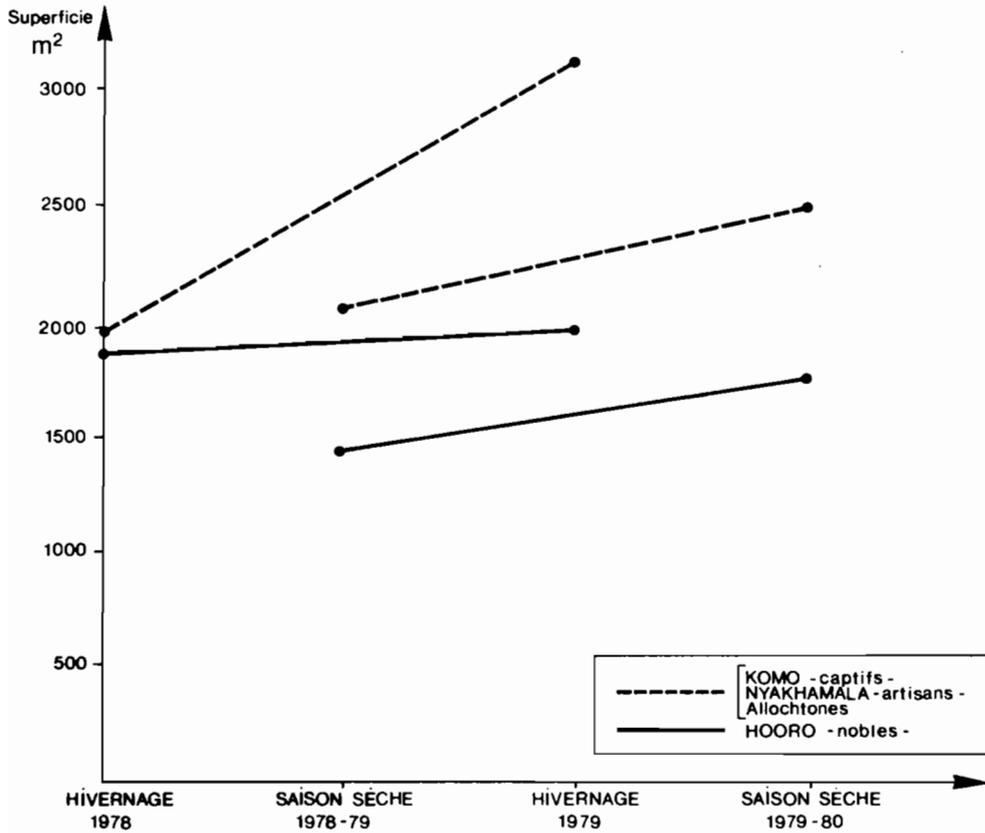


FIG. 9 - Évolution des superficies cultivées irriguées par caste (cultures à dominante masculine)

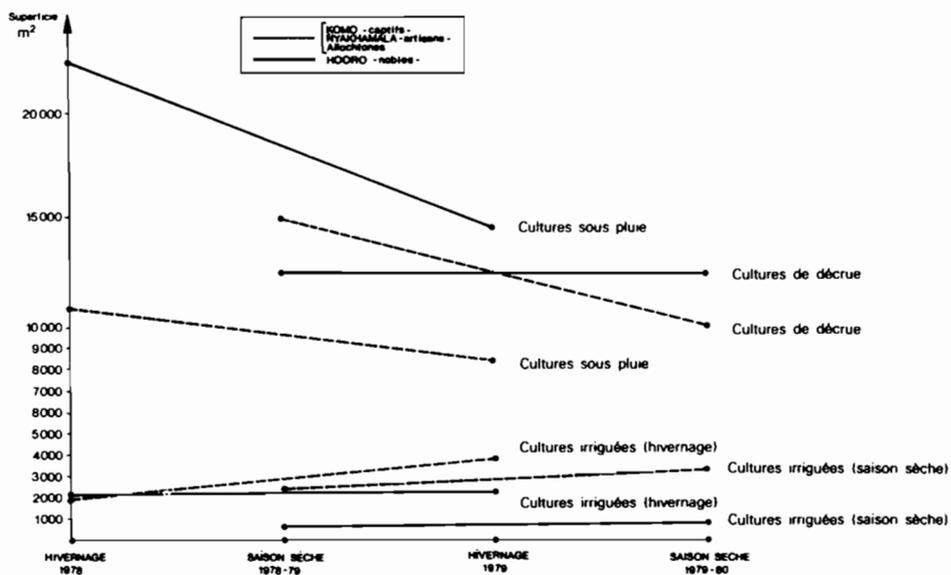


FIG. 10 - Castes et évolution des superficies (cultures à dominante masculine)

des paysans vis-à-vis de l'irrigation : ils ne veulent surtout pas perdre les droits acquis, soit par une maîtrise foncière directe, soit par le biais de rapports sociaux très codifiés. Néanmoins la création de superficies cultivables par la généralisation de l'irrigation et leur répartition égalitaire a permis aux individus sans terre de se libérer du contrôle foncier exercé par les clans nobles maîtres de la terre, contrôle foncier qui avait permis le maintien de leur pouvoir et, plus généralement, qui avait contribué à celui de l'organisation sociale malgré toutes les transformations récentes du système socio-économique dont la plus importante a été la très forte migration des actifs masculins.

études réunies et présentées par  
E. LE BRIS, E. LE ROY et F. LEIMDORFER

# ENJEUX FONCIERS EN AFRIQUE NOIRE



## TABLE DES MATIÈRES

Préambule .....	5
Liste des membres du comité scientifique de préparation .....	8

### PREMIÈRE PARTIE

#### LES ENJEUX INITIAUX

#### *Critiquer et dépasser une image caricaturale de l'Afrique noire précoloniale*

Introduction, par E. Le Roy .....	11
The initial stakes .....	13

#### CHAPITRE I

*Rapport introductif aux journées d'études*, par J.-P. Chauveau,  
J.-P. Dozon, E. Le Bris, E. Le Roy, G. Salem, F.-G. Snyder.

1. L'émergence de l'objet foncier dans la littérature administrative et scientifique .....	17
2. L'actualité des problèmes fonciers en Afrique noire et les ques- tions qu'elle suggère .....	26

#### CHAPITRE II

*Approches thématiques*

1. Le statut du foncier dans l'analyse de l'économie de plantation au Ghana, par J.-P. Chauveau .....	45
2. Épistémologie du « foncier » dans le cadre des économies de plantation ivoiriennes, par J.-P. Dozon .....	56
3. Le statut du foncier dans les études de terroirs menées par les géographes en Afrique de l'Ouest, par E. Le Bris .....	61
4. Le régime foncier rural en Afrique noire, par C. Coquery-Vidrovitch .....	65
5. Une approche pragmatique des situations foncières, par Ph. Haeringer .....	84

### CHAPITRE III

#### *Première discussion générale sur le rapport introductif*

1. Interventions .....	91
2. Débats .....	92

## DEUXIÈME PARTIE

### L'APPROFONDISSEMENT DES ENJEUX

#### *La terre dans les discours, les pratiques et les représentations de l'Afrique contemporaine.*

Introduction, par E. Le Roy .....	97
-----------------------------------	----

### CHAPITRE IV

#### *Représentations autochtones de l'espace*

1. Représentations et organisations endogènes de l'espace chez les <i>Myene</i> du Gabon (Nkomi et Mpongwe), par P.-L. Agondjo-Okawe .....	101
2. Lectures de l'espace africain, par Betote Dika Akwa Nya Bonanbela .....	115
3. L'espace et l'organisation foncière toucouleur (Sénégal et Mauritanie), par M. Wane .....	118
4. Rapports des débats, par P.L. Agondjo-Okawe .....	120
5. Synthèse des débats, par E. Le Roy .....	122
6. L'accès à la terre chez les paysans basundi (région du Pool, Congo), par D. Desjeux .....	126

## CHAPITRE V

*La logique foncière de l'État depuis la colonisation*

- |   |     |
|---|-----|
| 1. Le choix d'une problématique juridique, par R. Verdier.....  | 133 |
| 2. L'expérience ivoirienne, par A. Ley.....                     | 135 |
| 3. L'expérience malienne, par A. Rochegude.....                 | 141 |
| 4. Rapport des débats, par A. Ley, A. Rochegude et R. Verdier.. | 148 |
| 5. Synthèse des débats, par E. Le Roy.....                      | 150 |

## CHAPITRE VI

*La rente foncière*

- |   |     |
|---|-----|
| 1. Genèse de la rente foncière et du capitalisme agraire, par J. Charmes..... | 155 |
| 2. Rapport des débats, par F. Snyder.....                                     | 163 |
| 3. Synthèse des débats, par E. Le Bris.....                                   | 165 |

## CHAPITRE VII

*Agro-pastoralisme*

- |   |     |
|---|-----|
| 1. Le processus juridique, les droits fonciers et l'aménagement de l'environnement dans un canton hausaphone du Niger, par J.-T. Thompson.....        | 169 |
| 2. Les Leyde du Delta central du Niger : tenure traditionnelle ou exemple d'un aménagement de territoire classique, par S. Cissé                      | 178 |
| 3. Rapport des débats, par E. Grégoire.....   | 189 |
| 4. Synthèse des débats, par E. Grégoire.....  | 192 |
| 5. Évolution du régime foncier dans une société d'éleveurs nomades. Le cas des Twaregs Kel dinnik dans la région de Tahoua (Niger), par G. Lainé..... | 195 |
| 6. Un système de production agro-pastoral en crise : le terroir de Gourjae (Niger), par E. Grégoire.....  | 202 |
| 7. Pastoralisme, agro-pastoralisme et organisation foncière : le cas des Peuls, par D. Kintz.....   | 212 |

## CHAPITRE VIII

*La mise en place des réformes agrofoncières*

- |  |     |
|--|-----|
| 1. Réflexions sur la réforme foncière sénégalaise de 1964, par M. Niang.....                           | 219 |
| 2. Le projet de la mise en valeur de la vallée de Baila en Basse-Casamance (Sénégal), par M. Diao..... | 228 |
| 3. La réforme agrofoncière au Togo, par K. Koffigoh.....   | 240 |
| 4. La réforme agrofoncière et droit coutumier au Togo, par M. Foli.....                                | 253 |
| 5. Rapport des débats, par M. Foli.....  | 263 |

6. Synthèse des débats, par E. Le Roy .....	264
7. Droit d'usage et propriété privée, par J.-M. Gastellu .....	269

## CHAPITRE IX

### *Les grands projets d'aménagement et de développement dans les domaines agricoles, forestiers, hydrauliques, miniers ou pastoraux.*

1. Transformations « dirigées » de l'espace agraire et réponses paysannes à la périphérie des lacs volta (Ghana) et kossou (Côte-d'Ivoire), par V. Lassailly-Jacob .....	281
2. Grands projets de développement et pratique foncière en Côte d'Ivoire. L'exemple de l'opération San Pedro, par A. Schwartz .....	293
3. L'aménagement du fleuve Sénégal et ses implications foncières, par J.-L. Boutillier .....	301
4. Rapport des débats, par J.-P. Chauveau et G. Pontié .....	308
5. Synthèse des débats, par E. Grégoire .....	311
6. Organisation foncière et opération de développement. Le cas soninke du Sénégal, par J.-Y. Weigel .....	315

## CHAPITRE X

### *Politique foncière de l'État dans l'aménagement urbain*

1. Mimétisme et droit de la planification urbaine en Afrique noire, par M. Prouzet .....	325
2. Objet d'une recherche sur les politiques foncières de l'État dans l'aménagement urbain, par A. Durand-Lasserve et J.-F. Tribillon .....	330
3. Rapport des débats, par A. Durand-Lasserve, M. Prouzet et J.-F. Tribillon .....	334
4. Synthèse des débats, par E. Le Bris .....	336

## CHAPITRE XI

### *Stratégies « privées » d'occupation de l'espace en milieu urbain et péri-urbain*

1. Stratégies populaires pour l'accès au sol dans la ville africaine, par Ph. Haeringer .....	341
2. Stratégie spatiale et stratégie familiale : la volonté de maintien en centre ville (exemple dakarais), par G. Salem .....	360
3. Rapport des débats, par E. Le Bris .....	370
4. Synthèse des débats, par E. Le Roy .....	372

## TROISIÈME PARTIE

## LES NOUVEAUX ENJEUX

*Quels seront les rapports sociaux impliqués par l'espace à l'horizon de l'an 2000 ?*

Introduction, par E. Le Roy ..... 379

## CHAPITRE XII

*Discussion générale et bilan*

1. Synthèse du débat de clôture, par E. Le Bris ..... 381  
 2. Bilan des journées d'études, par E. Le Bris et E. Le Roy ..... 382

## CHAPITRE XIII

*La question foncière en Afrique noire*

- Comment la « question foncière » est-elle abordée dans les discours sur l'Afrique noire à l'époque contemporaine ? ..... 391  
 — Le rôle central de l'État africain dans l'évolution contemporaine de la « question foncière » ..... 392  
 — Les enjeux de la « question foncière » à l'horizon de l'an 2000 ..... 395

## ANNEXES

1. Liste des participants aux « Journées d'études sur les problèmes fonciers », Paris, 22-25 septembre 1980 ..... 401  
 2. Liste des organismes et des sigles ..... 405  
 3. Index des noms de groupes et de lieux ..... 407  
 4. Index des concepts ..... 413  
 5. Liste des cartes et des figures ..... 420

## ÉDITIONS KARTHALA

### Collection MÉRIDENS

Christian RUDEL, *Guatemala, terrorisme d'État.*  
Bernard JOINET, *Tanzanie, manger d'abord.*  
Philippe LEYMARIE, *Océan Indien, le nouveau cœur du monde.*  
André LAUDOUEZE, *Djibouti, nation-carrefour.*  
Bernard LEHEMBRE, *L'Île Maurice.*

### Collection LES AFRIQUES

Essedine MESTIRI, *Les Cubains et l'Afrique.*  
I. MBAYE DIENG et J. BUGNICOURT, *Touristes-rois en Afrique.*  
Carlos MOORE, *Fela Fela, cette putain de vie.*  
Bernard LANNE, *Tchad-Libye : la querelle des frontières.*  
J.S. WHITAKER, *Les États-Unis et l'Afrique : les intérêts en jeu.*  
Abdou TOURÉ, *La civilisation quotidienne en Côte-d'Ivoire. Procès d'occidentalisation.*  
G.R.A.A.P., *Paroles de brousse : Des villageois africains racontent.*  
Jean-Marc ELA, *L'Afrique des villages.*  
Guy BELLONCLE, *La question paysanne en Afrique noire.*  
Collectif, *Alphabétisation et gestion des groupements villageois en Afrique sahélienne.*

### Collection HOMMES ET SOCIÉTÉS

#### 1. *Sciences politiques et économiques*

Abdoulaye Bara DIOP, *La société wolof.*  
J.F. MEDARD, Y.A. FAURE et al., *État et bourgeoisie en Côte-d'Ivoire.*  
Guy ROCHETEAU, *Pouvoir financier et indépendance économique en Afrique : le cas du Sénégal.* En coédition avec l'ORSTOM.  
Collectif, *Enjeux fonciers en Afrique noire.* En coédition avec l'ORSTOM.

## 2. Histoire et Anthropologie

- Joseph AMBOUROUE-AVARO, *Un peuple gabonais à l'aube de la colonisation. Le bas Ogowé au XIX<sup>e</sup> siècle*. En coédition avec le Centre de Recherches Africaines.
- Collectif, *La civilisation ancienne des peuples des Grands Lacs*. En coédition avec le Centre de Civilisation Burundaise.
- François GAULME, *Le pays de Cama. Un ancien État côtier du Gabon et ses origines*. En coédition avec le Centre de Recherches Africaines.
- Antoine GISLER, *L'esclavage aux Antilles françaises (XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles)*.
- Juliette BESSIS, *La Méditerranée fasciste, l'Italie mussolinienne et la Tunisie*. En coédition avec les Publications de la Sorbonne.
- Yoro FALL, *L'Afrique à la naissance de la cartographie moderne (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*. En coédition avec le Centre de Recherches Africaines.
- Zakari DRAMANI ISSIFOU, *L'Afrique dans les relations internationales au XVI<sup>e</sup> siècle*. En coédition avec le Centre de Recherches Africaines.
- Louis NGONGO, *Histoire des Forces religieuses au Cameroun (1916-1955)*.
- Françoise RAISON (Et. réunies par), *Les souverains malgaches. Constructions monarchiques et réappropriations populaires*.
- Bakoly DOMENICHINI-RAMIARAMANANA, *Du Ohabolana au Hainteny : langue, littérature et politique à Madagascar*. En coédition avec le Centre de Recherches Africaines.

## 3. Langues et cultures

- Pierre DUMONT, *Le français et les langues africaines au Sénégal*. En coédition avec l'A.C.C.T.
- Philippe NTAHOMBAYE, *Des noms et des hommes. Aspects psychologiques et sociologiques du nom au Burundi*.

### Collection RELIRE

- Eugène MAGE, *Voyage au Soudan occidental (1863-1866)*. Introduction d'Yves Person.
- David LIVINGSTONE, *Explorations dans l'Afrique australe et dans le Bassin du Zambèse (1840-1864)*. Introduction d'Elikia M'Bokolo.
- Ida PFEIFFER, *Voyage à Madagascar (1856)*. Introduction de Faranirina Esoavelomandroso.
- Victor SCHOELCHER, *Vie de Toussaint Louverture*. Introduction de J. Adélaïde-Merlande.

### Collection LETTRES DU SUD

- Yodi KARONE, *Le bal des caïmans*.

Max JEANNE, *La chasse au racoon*.  
Merle HODGE, *Crick crack monkey*.  
Gérard CORPATAUX, *Voyage sans retour*.  
Joël LUGUERN, *Les parasols de Danang*.  
José LOUZEIRO, *Pixote ou la loi du plus faible*.

#### Collection DE CONTES

Gabriel MFOMO, *Soirées au village* (Cameroun).  
Jacques PUCHEU, *Contes haoussa du Niger*.  
Gabriel MFOMO, *Les initiés* (Cameroun).  
Henri TOURNEUX, *Les nuits de Zanzibar* (contes swahili).  
Marie-Paule FERRY, *Les dits de la nuit* (contes tenda du Sénégal).

#### Collection SARABANDE (livres pour enfants)

*Chouka la mangouste antillaise* (texte de Maryse Cériote et dessins de Bordeclerc).  
Marcy DANS LEE, *Ibon, l'oiseau des Philippines*.

#### HORS COLLECTION

A.C.C.T./D.N.A.F.L.A., *Initiation à la linguistique africaine par les langues du Mali*.  
ANSELIN (Alain), *La question peule et l'histoire des Égyptes ouest-africaines*.  
MICHEL (Andrée) et Coll., *Femmes et multinationales*.  
Collectif, *Culture et politique en Guadeloupe et Martinique*. En coédition avec le journal *Alizés*.  
Collectif, *Études africaines en Europe*; Bilan et inventaire (2 tomes).  
ZHEGIDOUR (Slimane), *La poésie arabe moderne entre l'islam et l'occident*.

#### POLITIQUE AFRICAINE (revue trimestrielle)

1. *La politique en Afrique noire : le haut et le bas*.
2. *L'Afrique dans le système international*.
3. *Tensions et ruptures politiques en Afrique noire*.
4. *La question islamique en Afrique noire*.
5. *La France en Afrique*.

6. *Le pouvoir d'être riche.*
7. *Le pouvoir de tuer.*
8. *Discours populistes, mouvements populaires.*

(Pour plus de précisions sur ces titres, demandez le catalogue complet des éditions Karthala : 22-24, bd Arago, 75013 Paris.)